

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 058-215800871-20260321-2026_004-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COSSAYE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
SEANCE DU 21 MARS 2026 A 15 HEURES 00**

Nombre de Membres :

. Afférents au Conseil Municipal	15
. Présents	15
. Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mil vingt six, le vingt-et-un mars à quinze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. GILBERT Michel, doyen d'âge.

Présents : M. GIBLERT Michel, Mme BROCHIER Laetitia, Monsieur CHARTIER Alain, CHASSERY Daniel, DUFRESNE Florence, DURAND Anne-Marie, FAGOT-REVURAT Ludovic, Madame LACROIX Jeanne-Marie, M. LAUDE Henry, M. MORIZOT Christophe, Mme PERRETTE Aurore, Mme ROUFFETEAU Caroline, Mme TESTARD Francine, M. TICHOUX Thomas, M. VENUAT Eric

Secrétaire de séance : TICHOUX Thomas

Date de la convocation : le 16 mars 2026

Objet de la délibération :
Election du maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 13 suffrages exprimés pour Monsieur VENUAT Eric ;
- 2 suffrages exprimés pour Madame DUFRESNE Florence ;

Le conseil municipal, par :

- 13 voix POUR,
- 2 ABSTENTIONS,
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur VENUAT Eric, maire de la commune de COSSAYE ;

INSTALLE Monsieur VENUAT Eric, en qualité de maire de la commune de COSSAYE ;

AUTORISE Monsieur VENUAT Eric, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

